

Une gouvernance partagée: LES DIFFÉRENTS CONSEILS

CONTEXTE LOCAL

Les communes se voient attribuer des responsabilités de plus en plus élargies. Dès lors, **la démocratie et la gouvernance municipale** sont des enjeux primordiaux afin que les citoyennes et les citoyens se réapproprient la politique de leur ville.

Comment pouvons-nous faire pour développer la démocratie locale afin que chaque citoyenne, chaque citoyen puisse intervenir dans la vie politique de la commune?

Depuis le 27 février 2002, la loi n°2002-276 (loi Vaillant) relative à la démocratie de proximité régit la création de conseils de quartier ainsi que leur mode de fonctionnement. Les conseils de quartier existent dans la ville de Rueil-Malmaison (conseils de village) mais sont dépourvus de réels pouvoirs et n'ont ni budget ni moyens de faire des propositions sur la vie politique de la ville. Ils sont trop souvent cantonnés à organiser des événements et faire la promotion de la majorité municipale.

Néanmoins, nous pensons que les conseils de village doivent être des lieux dans lesquels les citoyens peuvent s'informer, débattre, interpeller le conseil municipal et prendre des décisions. Mais pour cela il faut revoir leur organisation, leur financement et leur rôle dans la vie de la cité. La charte qui définit le rôle du conseil de quartier n'est pas à la hauteur des enjeux démocratiques et est trop dépendante du conseil municipal et du maire. Il existe également un conseil des jeunes à caractère souvent symbolique.

NOS PROPOSITIONS

Les conseils de village et le conseil des jeunes sont permanents avec des réunions régulières, nous souhaitons y ajouter un autre conseil: le Conseil des Sages, composé de personnes de plus de 60 ans et élues pour 3 ans. Deux autres conseils peuvent être créés suivant les circonstances: les conseils de projet qui siégeront durant le temps de conception, décision puis réalisation d'un projet concernant la ville, tandis que le conseil du temps long qui, hors la contrainte du temps des 6 ans de mandat, réunira les conseils des jeunes et des sages pour penser le futur de la ville.

#1 **REDONNER DU POUVOIR AUX CONSEILS PERMANENTS DE QUARTIER OU DE VILLAGE**

La mairie doit donner les moyens de «vivre» à ces conseils locaux en leur allouant un budget de fonctionnement et en fournissant un soutien administratif et juridique.

Les représentants seront élus et non désignés par la mairie. Ils représentent les habitants d'un quartier, et apportent à la Mairie leur expertise et leur connaissance du local. Ils pourront soumettre des propositions qui seront débattues au conseil municipal. Un représentant du quartier pourra siéger au conseil municipal sans voix délibérative.

#2 **DONNER UN RÔLE ACCRU AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)**

Il faut raviver ce conseil qui doit devenir un conseil de propositions pour tous les problèmes rencontrés par les jeunes. Les représentants sont élus pour 2 ans, ils doivent avoir moins de 18 ans. Ils pourront soumettre des propositions qui seront débattues au conseil municipal. Un représentant pourra siéger au conseil municipal sans voix délibérative.

#3 **CRÉATION D'UN «CONSEIL DES SAGES» PERMANENT**

Avec ce conseil, les élus bénéficieront de l'expertise de bénévoles disponibles et compétents pour recueillir des propositions réfléchies sur les projets de la ville ou sur des dossiers d'intérêt général dont les Sages se seront autosaisis. Ce conseil émettra des avis ou suggestions, avec pour vocation la recherche de l'intérêt commun et celui des générations futures. Ce nouveau conseil doit répondre à la demande des 20% de seniors de la ville. Il sera composé de seniors de plus de 60 ans et élus pour 3 ans. Ils pourront soumettre des propositions qui seront débattues au conseil municipal. Un représentant pourra siéger au conseil municipal sans voix délibérative.

#4 **CRÉER DES CONSEILS DE PROJET PONCTUELS**

Ce conseil sera créé pour gérer un projet municipal. Il siégera le temps d'un projet, selon plusieurs étapes: information et formation des membres, consultation, débat, prise de décision et réalisation du projet. Il rassemblera des élus et des représentants des conseils, des experts, des habitants, des associations et des entreprises. Ces différents collèges de membres permettront de faire jouer l'intelligence collective et de s'assurer que l'avis de toutes les parties prenantes d'un projet soit entendu. Les décisions ainsi prises en toute transparence n'en seront que mieux applicables et appliquées.

#5 **CRÉATION D'UN CONSEIL DU TEMPS LONG**

Ce conseil sera composé de représentants du conseil des jeunes et du conseil des sages. Il doit fournir à la ville une vision de son avenir indépendamment des 6 ans de mandature. Il s'assurera que les projets de la ville répondront aux objectifs de la COP21 et du maintien d'une hausse des températures à 1,5°C. Il sera donc saisi sur tous les projets structurants de la ville en complément des conseils de projets. Il permettra également la passation de témoin et de compétences / savoirs entre les générations expérimentées et les jeunes générations les plus concernées par l'avenir de la ville. **Chaque conseil rédigera sa charte de fonctionnement et la soumettra au conseil municipal.**